Le temps périscolaire



Le temps périscolaire comprend 4 périodes :

- 1 : entre 7h30 et 8h50 : garderie du matin

- 2 : entre 12h00 et 13h35 : cantine et récréation

- 3 : entre 16h00 et 17h00 : activités périscolaires

- 4 : entre 17h00 et 18h30 : garderie du soir

Les activités périscolaires

Depuis la rentrée de septembre 2015, les enfants participent librement aux activités proposées par le personnel communal.

De 16h00 à 17h00, du lundi au vendredi, ils ont le choix entre les jeux collectifs, les arts plastiques, les jeux de société, l'étude surveillée et les activités autour du livre les mardis et vendredis.

L'association 1+1 interviendra également pour proposer de nouvelles activités.